



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PAB (SKU No. 2205700)

MSDS #: RTT-PR-206 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

## 1. PRODUIT CHIMIQUE & IDENTIFICATION DU COMPAGNIE

Nom du Produit: A COMPOUND / B COMPOUND

Utilisation du Produit: Réparation de pneu.

Fabricant: PREMA Products, Inc., 1500 Industrial Blvd., Madison, GA 30650

Numéro d'urgence (24 heures par jour): North America : 800-424-9300 (CHEMTREC)

International : 703-527-3887 (CHEMTREC) Collect Calls Accepted

## 2. INGREDIENTS DU PRODUIT

<u>NOM CIMIQUE:</u>	<u>NUMERO CAS:</u>	<u>% GAMME:</u>	<u>OSHA PEL:</u>
* Trichloroéthylène	79-01-6	30-50%	100 ppm TWA
Noir de carbone	1333-86-4	5-10%	3.5 mg/m <sup>3</sup> TWA

L'équilibre des ingrédients ne rate pas dangereuse sous 29 CFR 1910.1200

\* Signifie un chimique sous réserve l'obligation de rapporter de la Section 313 de Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) et 40 CFR Partie 372

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

### EFFETS SUR LA SANTE POSSIBLES:

**YEUX:** La présence du produit dans les yeux produit la douleur et l'irritation avec la possibilité des dommages légers temporaires. Les vapeurs peuvent irriter les yeux.

**PEAU:** Contact prolongé ou répété du produit peut provoquer l'irritation, la perte des gras de la peau et les dermatites. L'absorption du produit par la peau intacte est possible, provoquant l'empoisonnement systémique, mais improbable.

**INGESTION:** La toxicité d'un dosage oral est considérée d'être légère. Les petites quantités ingérées incidemment hors des opérations de manèment normales sont improbables d'être une cause des blessures; l'ingestion des quantités supérieures peut provoquer des blessures. En cas d'aspiration (liquide entrant les poumons), le produit peut s'absorber rapidement par les poumons et produire des dommages aux autres systèmes du corps.

**INHALATION:** L'inhalation est la plus probable route potentielle d'exposition. L'exposition des grandes concentrations des vapeurs ou brouillards peut provoquer une dépression du système nerveux central avec les symptômes suivants, dépendant sur la concentration et la durée d'exposition: la mal de tête, la somnolence, la stupeur, la perte de conscience ou la mort. L'exposition aux grandes concentrations peut causer un battement arythmique, un arrêt cardiaque et la mort. La surexposition a été démontré d'être une cause des effets nuisibles sur le foie, le système nerveux et des autres organes internes.

**SYSTEMIQUE (AUTRES ORGANES CIBLES):** L'ingrédient principale du produit, Trichloroéthylène, a été rapporté d'être la cause de la perte d'audition dans des animaux laboratoires à l'exposition répété de 2500 ppm ou supérieure. L'exposition répétée peut provoquer des effets sur le système neveux central et possiblement sur ceci périphérique; des niveaux élevés ont provoqué des effets sur le foie et les reins dans des animaux laboratoires.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PAB (SKU No. 2205700)

MSDS #: RTT-PR-206 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

**INFORMATION SUR LE CANCER:** Pour des raisons d'assurant la communication des dangers, sous OSHA Standard 29 CFR Partie 1910.1200, l'ingrédient principale du produit, Trichloroéthylène, est listé comme un cancérigène possible par l'IARC. Des tumeurs ont été observées dans les souris qui ont ingéré des grands dosages du Trichloroéthylène (TCE). Une incidence minuscule des tumeurs a été observée dans les rats mâles aux niveaux élevés du TCE, causant une réduction dans la survie et rendant ces études inadéquats. Les données suggèrent un mécanisme non-génotoxique pour la formation des tumeurs qui insinue que les dosages non-toxiques du TCE devraient donner petit ou pas de danger cancérigène. Les données sur les humains n'ont pas établi une association entre l'exposition au TCE et le cancer. Le TCE n'est pas connu d'être un risque cancérigène considérable chez les humains lorsque manipulé comme recommandé.

Charbon noir est listé sous Groupe 2B, Possiblement Cancérigène chez les Humains, par l'IARC; A4, aucune classification comme cancérigène chez les humains par l'ACGIH; et comme un cancérigène professionnel potentiel (avec la présence des hydrocarbures aromatiques polycycliques) par NIOSH

**TERATOLOGIE (MALFORMATIONS CONGÉNITALES):** Peut provoquer des dommages génétiques, basé sur l'information des animaux.

**EFFETS SUR LA REPRODUCTION:** Peut provoquer des malformations congénitales, basé sur l'information des animaux.

## 4. PREMIERS SOINS

**YEUX:** Irriguer sans arrêt avec un écoulement d'eau pendant 15 minutes en ouvrant souvent les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**INGESTION:** Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et/ou aller immédiatement au service d'urgence

**PEAU:** Se laver avec un écoulement d'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant de réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**INHALATION:** Amener vers l'air frais. Si la victime ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait donner de l'oxygène. Appeler un médecin ou aller à une installation médicale.

**NOTA AU MEDECIN:** Les hydrocarbures chlorinés peuvent faire sensibles le cœur à l'épinéphrine et aux des autres catécholamines circulants, causant une possibilité d'arythmie. Une considération prudente des effets nuisibles potentiels devrait précéder l'utilisation de l'épinéphrine et des autres stimulants cardiaques et aussi la sélection des bronchodilatateurs.

## 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**PROPERTIES D'INFLAMMABILITE:** Point d'inflammation > 200°F (93°C) Méthode utilisé – TOC, TCC & COC.  
Température d'inflammation spontanée - 770°F (410°C).

**LIMITS D'INFLAMMABILITE:** LII = 8% @ 212°F (100°C); 8% @ 77°F (25°C);  
LSI = 44.8% @ 212°F (100°C); 10.5% @ 77°F (25°C).



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PAB (SKU No. 2205700)

MSDS #: RTT-PR-206 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX:** Pendant la course d'un incendie, des fumées peuvent contenir la matière initiale aussi que des composés non identifiés toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion dangereux peuvent inclure le chlorure d'hydrogène et des autres substances. Les produits de combustion dangereux peuvent inclure des traces du phosgène et du chlorure.

**ARTICLES POUR ÉTEINDRE L'INCENDIE:** Brouillard ou pulvérisation fine d'eau. Mousse. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé comme une couverture pour éteindre les incendies.

**INFORMATIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:** Conserver les personnes loin du feu. Isoler l'endroit d'incendie et faire interdire toute entrée non-nécessaire. Si possible, arrêter l'écoulement d'incendie. L'écoulement d'incendie libre peut produire des dommages environnementaux. Utiliser un brouillard d'eau pour faire frais des récipients exposés au feu et des zones touchées par le feu jusqu'à l'incendie s'éteigne et le danger de s'inflammation ait passé. Evacuer immédiatement toutes personnes de l'endroit en cas des sondages élevés émanant des équipements de santé en train de ventiler et en cas des décolorations des récipients. S'il est possible sans danger, garder le récipient loin de l'endroit d'incendie. Rester contre le vent du feu. Rester hors des endroits où des gaz (fumées) peuvent accumuler. Éliminer toutes les sources d'ignition.

**EQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LES POMPIERS:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome (SCBA) et des vêtements protecteurs (incluant un casque, un manteau, des pantalons, des bottes et des gants). S'il n'y a pas de l'équipement de protection approprié disponible, combattre l'incendie en tenant une zone protégée ou sûre.

## 6. MEASURES CONTRE LES LIBÉRATIONS ACCIDENTELLES

En cas d'une libération accidentelle d'une grande quantité du produit, évacuer toutes personnes de l'endroit. Ne pas respirer les vapeurs. Ventiler l'endroit de la fuite ou du renversement. Porter des équipements de protection incluant un appareil de protection respiratoire autonome ou un respirateur à adduction d'air filtré. S'ils sont applicables, suivre les procédures sur l'entrée dans des places confinés, ASTM D-4276 et OSHA 29CFR 1910.146. Contenir le produit pour prévenir la contamination du sol, de l'eau superficielle et de la nappe superficielle. La matière est plus lourde que l'eau et a une solubilité d'eau limitée. La matière, elle collectera sur la surface la plus inférieure. Pour les grands renversements: contenir le produit; transférer la matière aux récipients métaux proprement étiquetés et fermés. Pour les petits renversements: l'essuyer ou l'éponger immédiatement. Mettre dans des récipients métaux proprement étiquetés. Notifier le National Response Center (800-424-8802) des libérations non contenues dans l'environnement dépassant le "Reportable Quantity" (RQ). Pour tous les accidents liés au transport, appeler CHEMTREC à 800-424-9300.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**MANIPULATION:** Les très grandes quantités de ces emballages, lorsque mal utilisés, peuvent accumuler tant liquide ou vapeur pour produire une atmosphère nocive; toutefois, la probabilité de cette type de libération soit très petite. Si des grandes quantités de ces récipients sont ouvertes, libérant les contenus, évacuer l'endroit et appeler des personnel d'urgences.

**STOCKAGE:** Conserver emballé dans les récipients initiaux et étiqueté jusqu'à l'utilisation. Conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas stocker dans l'aluminium, le zinc, et les alliages d'aluminium ni dans les conteneurs plastiques. Ne pas enlever ni endommager l'étiquette. Prévenir l'entrée de l'eau et de l'air moite dans les conteneurs. Ne pas réutiliser le récipient sans recyclant ou reconditionnant sous l'accord avec toutes les lois fédérales, de l'état, et locaux applicables. Ne pas utiliser les torches pour soudage et coupage, les flammes ouvertes, ni les arcs électriques sur récipients vides ou pleins.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PAB (SKU No. 2205700)

MSDS #: RTT-PR-206 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

## 8. CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### CONTROLES D'INGENIERIE

Fournir soit une ventilation générale soit une installation d'aspiration pour contrôler les niveaux aériens aux concentrations inférieures que les directives d'exposition

### EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE:** Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. Les lentilles de contact ne devraient pas être exposées. Si l'exposition aux vapeurs provoque un déconfort des yeux, utiliser un respirateur couvrant toute la figure.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Porter des gants avec une résistance aux solvants tel que le Viton, l'alcool polyvinyle ou l'équivalent.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Les niveaux atmosphériques devraient être inférieurs que les limites données dans les directives d'exposition. Pour un temps improbable lorsque la concentration des vapeurs soit supérieure des limites ou pourra devenir supérieure que l'OSHA PEL, un appareil de protection respiratoire autonome avec un casque approuvé par NIOSH soit acceptable. Un appareil de protection respiratoire autonome ou un respirateur qui a une réserve d'air approuvé par NIOSH, couvrant toute la figure, est exigé pour les concentrations dépassant des limites d'exposition. Un appareil de protection respiratoire autonome couvrant toute la figure et approuvé par NIOSH est exigé pour tous les renversements et les urgences. Pour les urgences dans des places confinés ou mal ventilés, appeler personnel d'urgence.

**DIRECTIVES D'EXPOSITION:** Prema Products recommande que nos patrons font au minimum l'exposition des employés. Ainsi, Prema suggère pour évaluer les expositions des employés que nos patrons considèrent l'adoption les limites les plus inférieures des OSHA PELs ou ACGIH TLVs actuels. Les TLVs recommandé par l'ACGIH sont continuellement mis à jour.

Trichloroéthylène:

ACGIH TLV (8 h) est 50 ppm; 100 ppm STEL. OSHA PEL est 100 ppm (8h) TWA; 200 ppm plafond. ACGIH Indices biologiques d'exposition: Sang = 4 mg/L; Urine = 100 mg/g créatinine.

Les limites d'exposition provinciales suivantes s'appliquent au Canada: Alberta: 50 ppm TWA; 269 mg/m<sup>3</sup> TWA; 100 ppm STEL; 537 mg/m<sup>3</sup> STEL; Colombie-Britannique: 50 ppm TWA; 269 mg/m<sup>3</sup> TWA; 100 ppm STEL; 537 mg/m<sup>3</sup> STEL; Manitoba: 50 ppm TWA; 270 mg/m<sup>3</sup> TWA; 200 ppm STEL; 1080 mg/m<sup>3</sup> STEL; Nouveau-Brunswick: 50 ppm TWA; 269 mg/m<sup>3</sup> TWA; 100 ppm STEL; 537 mg/m<sup>3</sup> STEL; Territoires de Nord-Ouest: 100 ppm TWA; 537 mg/m<sup>3</sup> TWA; 150 ppm STEL; 806 mg/m<sup>3</sup> STEL; Nouvelle-Ecosse: 50 ppm TWA; 100 ppm STEL; Nunavut: 100 ppm TWA; 537 mg/m<sup>3</sup> TWA; 150 ppm STEL; 806 mg/m<sup>3</sup> STEL; Ontario: 50 ppm TWAEV; 100 ppm STEV; Québec: 50 ppm TWAEV; 269 mg/m<sup>3</sup> TWAEV; 200 ppm STEV; 1070 mg/m<sup>3</sup> STEV; Saskatchewan: 269 mg/m<sup>3</sup> TWA; 50 ppm TWA; 537 mg/m<sup>3</sup> STEL; 100 ppm STEL; Yukon: 100 ppm TWA; 535 mg/m<sup>3</sup> TWA; 150 ppm STEL; 800 mg/m<sup>3</sup> STEL

Noir de carbone:

ACGIH: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWA; OSHA: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWA; NIOSH: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWA, 0.1 mg/m<sup>3</sup> TWA (en PAH, noir de carbone dans la présence des hydrocarbures aromatiques polycycliques;

Les limites d'exposition provinciales suivantes s'appliquent au Canada: Alberta: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWA; Colombie-Britannique: 3.5 mg/m<sup>3</sup>; Manitoba: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWA; Nouveau-Brunswick: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWA; Territoires de Nord-Ouest: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWA; Nouvelle-Ecosse: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWA; Nunavut: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWA; Ontario: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWAEV; Québec: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWAEV; Saskatchewan: 3.5 mg/m<sup>3</sup> TWA; Yukon: 3.5mg/m<sup>3</sup> TWA.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PAB (SKU No. 2205700)

MSDS #: RTT-PR-206 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE:** Pâte brune.

**ODEUR:** Odeur du type narcotique

**POINT D'EBULLITION :** 187°F (86°C)

**SOLUBILITE DANS L'EAU:** 1.1 g/L.

**DENSITE:** 1.45 @ 77°F (25°C)

**PRESSION DE VAPEUR:** 77 mbar @ 68°F (20°C)/208 mbar@ 122°F (50°C)

**% VOLATILE EN VOLUME:** 82%

**LIMITE D'INFLAMMIBILITE INFERIEURE:** 8%

**TEMPERATURE DE DECOMPOSITION:** >120 °C (248°F)

**TEMPERATURE D'INFLAMMATION:** 410°C (770°F)

## 10. STABILITE & REACTIVITE

**INCOMPATIBILITE AVEC DES AUTRES MATIERES:** Le produit est stable sous les conditions de stockage recommandées. Eviter des alcalis forts, des oxydants, la poudre d'aluminium, les métaux alcalino-terreux, le baryum, le lithium, le magnésium, et le titane. Eviter des flammes ouvertes et des arcs de soudage, qui peuvent provoquer une dégradation thermique.

**POLYMERISATION DANGEREUSE:** Aucune possibilité

**PRODUITS DE DECOMPOSITION:** Des produits de décomposition dangereux peuvent inclure le chlorure d'hydrogène et des traces du chlorure et du phosgène (Chaleur intense du feu)

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### TOXICITE AIGUE

**INHALATION:** 200 ppm provoque une irritation légère des yeux et une sensation minimale d'ivresse depuis 3 heures. 1,000-2,000 ppm depuis 6 minutes produit des irritations des yeux et du nez, une sensation d'ivresse, et les vertiges. Généralement, il est impossible de tolérer 2,000 ppm parce qu'à cette exposition les symptômes incluent une irritation les yeux et le tract respiratoire, une sensation d'ivresse, les vertiges, et la nausée depuis 5 minutes. Arythmies ventriculaires et respiration très rapide ont été observées pour les individus exposés aux 15,000 ppm. Des grandes concentrations et une surexposition prolongée peut produire une perte de conscience et être mortel.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PAB (SKU No. 2205700)

MSDS #: RTT-PR-206 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

## TOXICITE CHRONIQUE

La surexposition chronique au Trichloroéthylène a produit des effets toxiques sur le foie, le système lymphatique (pour un espèce), les reins, et le système cardiovasculaire des animaux expérimentales. Les humains qui sont exposé au Trichloroéthylène, peut devenir intolérants au l'alcool d'éthyle, lorsque des petites quantités causeraient l'ivresse et des marbrures à la peau. Des rapports ont été publiés liant une élévation des incidences de la sclérodémie (sclérose systémique) avec l'exposition au Trichloroéthylène. La conclusion sur les effets toxiques chroniques sur la santé des animaux laboratoires peut indiquer une toxicité chez humains. Une surexposition devrait être exigé; le manquement à l'avertissement peut avoir pour résultat une maladie, une blessure, ou la mort dépendant sur le niveau et la durée d'exposition.

## 12. CONSIDERATIONS POUR L'ENLEVEMENT

**ENLEVEMENT:** Ne pas déposer dans des égouts, ni sur la terre, ni dans des plans d'eau. Tous les méthodes d'enlèvement doit se soumettre aux lois et règlements fédéraux, de l'état/provinciales, et locaux. Les règlements peuvent varier comme locations. Les caractérisations des déchets et la conformité avec les lois applicables sont la responsabilité de la générateur des déchets.

**PRODUIT INUTILISE ET NON CONTAMINE:** Les options préférées incluent l'expédition à une installation de recyclage, de réclamation ou d'incinération lorsque l'installation est permise et autorisée.

## 13. INFORMATIONS SUR TRANSPORT

### INFORMATION DOT:

**DESCRIPTION POUR L'EXPEDIENCE (49 CFR 172.101):** Trichloroethylene mixture, 6.1, UN 1710, PG III, RQ

**PLACARD (EN CAS D'EXIGENCE):** POISON, 6

**ETIQUETTE D'EXPEDIENCE (EN CAS D'EXIGENCE):** POISON

**EXCEPTIONS:** DOT Paragraphes 172.153 & 172.102

**ARRANGEMENTS D'EXPEDIENCE ALTERNATIFS:** Basé sur la size de l'emballage ou du récipient d'expédition, ce produit peut être expédié comme un "Limited Quantity", ou, renommé, "Consumer Commodity" et reclassé comme un "ORM-D" Material

**INFORMATION TDG:** Trichloroethylene mixture, 6.1, UN 1710, PG III

**IMO EXIGENCES:** EmS No. = F-A, S-A      IMDG Code Page: Vol. 2, Pg. 80

**ICAO/IATA:** 6.1

## 14. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**NOTA:** Les informations ci-inclus sont présentées en toute bonne foi et crues d'être fidèles jusqu'à la date susmentionnée. Cependant, aucun garantie, ni exprimé ni implicite, n'est donné. Les exigences réglementaires peuvent changer et peuvent



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PAB (SKU No. 2205700)

MSDS #: RTT-PR-206 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

différer par locale. La responsabilité de conformité aux lois fédéraux, de l'état et locaux, reste sur l'acheteur. Les informations précises suivantes sont données pour assister avec la conformité aux nombreuses lois et règlements.

## REGLEMENTS FEDERAUX DES ETATS UNIS

**INFORMATION SUR SARA 313:** Les composants identifiés par l'astérisque sous Section 2 se sont soumis les exigences de rapporter de Section 313 du Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 et du 40 CFR Partie 372.

**CATEGORIE DE DANGER SOUS SARA:** Ce produit a été examiné selon les "Hazard Categories" de l'EPA promulgués sous les Sections 311 et 312 du Titre III du SARA et est pensé, sous des définitions applicables, en conformité avec les catégories suivantes:

IMMEDIATE HEALTH HAZARD  
DELAYED HEALTH HAZARD

## COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT (CERCLA):

Ce produit contenant la substance suivante listée comme une "Hazardous Substance" sous CERCLA peut exiger des rapports sur des dégagements:

NOM CHIMIQUE EN CATEGORIE:	NUMERO CAS:	RQ:	% DANS PRODUIT:
Trichloroéthylène	79-01-6	100 lbs	30-50%

**TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT (TSCA):** Tous les ingrédients figurant sur l'inventaire de TSCA

**OSHA HAZARD COMMUNICATION STANDARD:** Ce produit est un "Hazardous Chemical" sous les définitions prévues dans l'OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200

**STATE RIGHT-TO-KNOW:** Les composants suivantes sont cités sur des listes publiés par certains état mentionnés si dessous. Composants non listés peut être décrits sur la section de composition du FS.

NOM CHIMIQUE:	NUMERO CAS:	LISTE:
Trichloroéthylène	79-01-6	CA, MA, MN, NJ, PA, RI
Noir de carbone	1333-86-4	CA, MA, MN, NJ, PA, RI

**PROPOSITION 65 DE CALIFORNIE:** La phrase suivante a été inclus pour se soumettre à la loi: California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986: "WARNING – THIS PRODUCT CONTAINS A CHEMICAL KNOWN TO THE STATE OF CALIFORNIA TO CAUSE CANCER."

## REGLEMENTS CANADIENS

**INFORMATIONS SIMDUT:** Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)  
Classification de ce produit:

D1B – Substance ayant des effets toxiques définie par les règlements TDG

D2A – Cancérogène possible, probable ou connue chez humains selon les classifications par l'IARC et l'ACGIH



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PAB (SKU No. 2205700)

MSDS #: RTT-PR-206 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

D2B – Irritant pour les yeux ou la peau

**DECLARATION RPC:** Ce produit a été classifié selon les critères des Règlements canadiens sur les produits contrôlés (RPC) et le FS contient toute information exigée sous le RPC.

**INFORMATION SUR LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX:** Ce produit contient les ingrédients suivantes qui sont des produits contrôlés et/ou sur la Liste de divulgation des ingrédients (HPA Canadien sections 13 & 14):

COMPOSANTS:	CAS #	QUANTITE (%P/P)
Trichloroéthylène	79-01-6	1% (Article anglais 1612, Article français 1646)
Noir de carbone	1333-86-4	1% (Article anglais 309, Article français 1271)

**EUROPE: Trichloroéthylène:** EINECS No. = 201-167-4  
**Noir de carbone:** EINECS No. = 215-609-9

## 15. AUTRES INFORMATIONS

### NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (NFPA) RATINGS:

Classement des dangers selon la NFPA: Santé: 2 Incendie: 3 Réactivité: 0

Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

#### URGENCES MEDICAUX:

Appeler CHEMTREC 24 heures par  
jour pour des informations sur des urgences  
800-424-9300

#### AUTRES INFORMATIONS:

PREMA Products Inc.  
1500 Industrial Blvd.  
Madison, GA 30650

**ATTENTION:** PREMA Products, Inc. croit que les informations données sur cette fiche signalétique est précises. Les procédures suggérées sont basées sur l'expérience jusqu'à la date de publication et, ainsi, ne sont pas incluses en tous ni totalement adéquates en toute circonstance. Aussi, on ne doit pas confondre les avis, ni les suivre en violation des lois, des règlements, des règles ou des exigences d'assurance applicables.

**AUCUN GARANTIE N'EST DONNE, NI EXPRIME NI IMPLICITE, SUR LA VALEUR MARCHANDE, SUR L'EFFICACITE POUR DES UTILISATIONS PARTICULIERES OU AUTREMENT.**